

Séance ordinaire du 13 mai 2024

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce treizième jour du mois de mai deux mille vingt-quatre à dix-sept heures trois, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : les membres du conseil Serge Bonin, Serge Côté, Jeannot Demers, Isabelle Demers, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Alexandre Fallu, Ann Jeffrey (partiellement), Réjean Lamontagne, Karine Lavertu, Fleur Paradis, Michel Patry et Michel Turner formant quorum sous la présidence du maire Gilles Lehouillier.

Sont absents : le membre du conseil de la Ville Steve Dorval et Amélie Landry.

Assistent à la séance : Dominic Deslauriers, directeur général, et Marlyne Turgeon, greffière.

CV-2024-03-91

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 mai 2024, avec modification par l'ajout des affaires suivantes :

« Nomination d'un Directeur général

Document d'aide à la décision GCH-2024-059 » ;

« Nomination d'un Directeur du bureau de la sécurité civile

Document d'aide à la décision GCH-2024-061 » ;

« Demande au gouvernement du Québec concernant la réclamation de la récupération des sommes du fonds d'immatriculation du Québec » ;

« Itinérance et plan d'action en cohabitation sociale

Document d'aide à la décision DVC-DSC-2024-024 » ;

« Modification du programme particulier de soutien à certaines entreprises situées dans un secteur affecté par les travaux routiers, en lien avec le projet de mesures prioritaires pour le transport collectif et actif sur le boulevard Guillaume-Couture à Lévis

Document d'aide à la décision DEV-2024-040 ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-03-00

Nomination d'un Directeur général

Document d'aide à la décision [GCH-2024-059](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

De nommer Dominic Deslauriers au poste de Directeur général, poste de cadre supérieur contractuel à temps complet, et d'autoriser le maire et la greffière à signer le contrat de travail, tel que joint à la fiche de prise de décision GCH-2024-059.

À la demande du membre du conseil de la Ville Serge Bonin, le maire appelle le vote sur cette proposition.

Les membres du conseil de la Ville Serge Côté, Jeannot Demers, Isabelle Demers, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Ann Jeffrey, Réjean Lamontagne, Karine Lavertu, Fleur Paradis, Michel Patry, Michel Turner et le maire Gilles Lehouillier votent en faveur de la proposition.

Les membres du conseil de la Ville Serge Bonin et Alexandre Fallu votent en défaveur de la proposition.

Le maire déclare la proposition adoptée à la majorité.

Adoptée à la majorité

CV-2024-03-01

Nomination d'un Directeur du bureau de la sécurité civile

Document d'aide à la décision [GCH-2024-061](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

De nommer Richard Amnotte au poste de Directeur du bureau de la sécurité civile, poste de cadre supérieur contractuel à temps complet, et d'autoriser le maire et la greffière à signer le contrat de travail, tel que joint à la fiche de prise de décision GCH-2024-061.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-03-92

Période de questions

Environ 25 personnes assistent à la séance. Quatre questions transmises par le biais du formulaire de questions en ligne sur le site Internet de la Ville ont été lues par la greffière et le maire répond aux questions. Une personne dépose un document concernant un écran sur la rue Lamontagne (secteur Pintendre). Une autre personne dépose un document relatif à la réflexion sur la détérioration de l'état et de la qualité de vie du Vieux-Lévis.

Le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey quitte son siège.

CV-2024-03-93

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 avril 2024

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 22 avril 2024.

Adoptée à l'unanimité

Le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey reprend son siège.

CV-2024-03-94

Dépôt du procès-verbal des séances du comité exécutif du 16 avril 2024.

Le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 16 avril 2024 est déposé.

CV-2024-03-95

Création de la Direction du bureau de la sécurité civile et autorisation d'affichage du poste de directrice ou de directeur à cette direction

Document d'aide à la décision [GCH-2024-050](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-03-82 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry

De créer la Direction du bureau de la sécurité civile, telle que précisée à la fiche de prise de décision GCH-2024-050 et d'autoriser la Direction de la gestion du capital humain à procéder à l'affichage du poste de directrice ou de directeur du Bureau de la sécurité civile.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-03-96

Ajustement structurel à la Direction de l'entretien des infrastructures et à la Direction de l'environnement

Document d'aide à la décision [GCH-2024-056](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-03-87 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry

D'autoriser l'ajustement structurel à la Direction de l'entretien des infrastructures et à la Direction de l'environnement, tel que précisé à la fiche de prise de décision GCH-2024-056, d'autoriser les mouvements de main-d'œuvre à ces directions et d'autoriser la Direction de la gestion du capital humain à pourvoir tous les postes laissés vacants par ces mouvements de main-d'œuvre.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-03-97

Ajustements structurels à la Direction des affaires juridiques et du secrétariat corporatif et à la Direction du greffe de la Ville

Document d'aide à la décision [GCH-2024-030](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-04-31 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry

D'autoriser les modifications des structures de la Direction des affaires juridiques et du secrétariat corporatif et de la Direction du greffe de la Ville, telles que proposées à la fiche de prise de décision GCH-2024-030, et d'autoriser la Direction de la gestion du capital humain à pourvoir tous les postes laissés vacants par ces mouvements de main-d'œuvre.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-03-98

Mandat de représentation devant la Cour du Québec, division des petites créances, et reddition de compte

Document d'aide à la décision [DAJSC-2024-008](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-03-89 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu

De déléguer le pouvoir de représenter la Ville devant la Cour du Québec, division des petites créances ainsi que le mandat de la médiation dans le cadre de ces recours aux membres du personnel des classes d'emplois suivants :

- agente ou agent d'administration;
- technicienne ou technicien juridique;
- cadre non avocate ou cadre non avocat;

relevant de la Direction des affaires juridiques.

De décréter que la reddition de compte de cette délégation s'effectuera auprès du Directeur des affaires juridiques.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-03-99

Certificat d'enregistrement relatif au Règlement RV-2024-34-47 décrétant un emprunt pour financer les dépenses relatives à la fourniture de services professionnels et techniques

Document d'aide à la décision [Certificat d'enregistrement](#)

Le certificat d'enregistrement relatif au règlement suivant est déposé :

- Règlement RV-2024-34-47 décrétant un emprunt pour financer les dépenses relatives à la fourniture de services professionnels et techniques.
-

CV-2024-03-02

Modification de la résolution CV-2024-01-56 « Félicitations à l'Association ukrainienne de Lévis »

Document d'aide à la décision [Projet de résolution modifiant la résolution CV-2024-01-56](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin

De modifier la résolution CV-2024-01-56 « Félicitations à l'Association ukrainienne de Lévis » par le remplacement, à l'alinéa, du prénom « Hanna » par le prénom « Anna ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-03-03

Modification de la résolution CV-2024-00-95 « Mandat à la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement relatif à l'intégration des unités d'habitation accessoires détachées »

Document d'aide à la décision [Projet de résolution modifiant la résolution CV-2024-00-95](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin

De modifier la résolution CV-2024-00-95 « Mandat à la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement relatif à l'intégration des unités d'habitation accessoires détachées » par le remplacement, dans la proposition, de « Serge Bonin » par « Alexandre Fallu », ainsi que de « Alexandre Fallu » par « Serge Bonin ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-03-04**Adoption de la *Vision 2040* de la Ville**Document d'aide à la décision [DG-DPSAC-2024-001](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-04-30 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin

D'adopter la *Vision 2040* de la Ville, telle que jointe à la fiche de prise de décision DG-DPSAC-2024-001.

À la demande du membre du conseil de la Ville Serge Bonin, le maire appelle le vote sur cette proposition.

Les membres du conseil Serge Côté, Jeannot Demers, Isabelle Demers, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Ann Jeffrey, Réjean Lamontagne, Karine Lavertu, Fleur Paradis, Michel Patry, Michel Turner et le maire Gilles Lehouillier votent en faveur de la proposition.

Les membres du conseil de la Ville Serge Bonin et Alexandre Fallu votent en défaveur de la proposition.

Le maire déclare la proposition adoptée à la majorité.

Adoptée à la majorité

CV-2024-03-05**Affectation de la réserve financière créée par le Règlement RV-2022-22-36 pour les dépenses relatives à la réalisation de projets environnementaux de la Politique environnementale**Document d'aide à la décision [ENV-2024-013](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-03-91 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

D'affecter les montants suivants provenant de la réserve financière créée par le Règlement RV-2022-22-36 pour le financement d'initiatives municipales relativement à la mise en œuvre de la Politique environnementale aux projets suivants :

- un montant maximum de 25 000 \$ au financement du projet dans le cadre de Festivent 2024, relatif à un envol vers le zéro déchet, tel que joint à la fiche de prise de décision ENV-2024-013;
- un montant maximum de 25 000 \$ au financement de la réalisation des corvées citoyennes d'arrachage de renouées du Japon, tel que joint à cette fiche de prise de décision;
- un montant maximum de 215 000 \$ au financement de la réalisation du verdissement en secteur privé (phase 2), tel que joint à cette fiche de prise

de décision.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-03-06

Affectation de la réserve financière pour les dépenses relatives aux cours d'eau

Document d'aide à la décision [ENV-2024-014](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-03-92 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

D'affecter un montant maximum de 194 500 \$ provenant de la réserve financière pour les dépenses relatives aux cours d'eau aux postes de dépenses et en fonction des montants indiqués à la fiche de prise de décision ENV-2024-014, et ce, pour financer les dépenses relatives aux travaux à effectuer sur les cours d'eau.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-03-07

Convention d'aide financière à intervenir avec la ministre des Affaires municipales relative à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.2, pour la réalisation des travaux du programme d'infrastructures municipales d'eau 2023

Document d'aide à la décision [GEN-GAPP-2024-006](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-03-95 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin

De conclure la convention d'aide financière à intervenir avec la ministre des Affaires municipales relative à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.2, pour la réalisation des travaux du programme d'infrastructures municipales d'eau 2023, relative au projet de reconstruction du poste de pompage PP-1 (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon), telle que jointe à la fiche de prise de décision GEN-GAPP-2024-006, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-03-08

Entente de collaboration et de versement d'une aide financière à intervenir avec Alliance-jeunesse Chutes-de-la-Chaudière et entente de collaboration

et de versement d'une aide financière à intervenir avec la Maison de la famille Rive-Sud

Document d'aide à la décision [DVC-DSC-2024-015](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-03-98 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

De conclure l'entente de collaboration et de versement d'une aide financière à intervenir avec Alliance-jeunesse Chutes-de-la-Chaudière, telle que jointe à la fiche de prise de décision DVC-DSC-2024-015, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

De conclure l'entente de collaboration et de versement d'une aide financière à intervenir avec Maison de la famille Rive-Sud, telle que jointe à cette fiche de prise de décision, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-03-09

Dépôt du bilan 2023 du plan de déploiement 2023-2024 de la commission consultative en développement social et communautaire

Document d'aide à la décision [DVC-DSC-2024-019](#)

Le bilan de l'année 2023 du plan de déploiement 2023-2024 de la commission consultative en développement social et communautaire, tel que joint à la fiche de prise de décision DVC-DSC-2024-019, est déposé, à titre d'information.

CV-2024-03-10

Entente de collaboration et de versement d'une aide financière à intervenir avec Équijustice Lévis

Document d'aide à la décision [DVC-DSC-2024-023](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-04-01 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

De conclure l'entente de collaboration et de versement d'une aide financière à intervenir avec Équijustice Lévis, telle que jointe à la fiche de prise de décision DVC-DSC-2024-023, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-03-11**Aide financière à Équijustice Lévis**Document d'aide à la décision [DVC-DSC-2024-021](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-04-00 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

D'accorder une aide financière non récurrente de 15 150 \$ à Équijustice Lévis, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne et pour développer ou soutenir la réalisation de nouvelles activités de sensibilisation et de rapprochement interculturel en collaboration avec les organismes du milieu, et ce, à même le budget affecté dans le cadre du programme d'appui aux collectivités du ministère de l'Immigration, relative à la réalisation du plan d'action en matière d'attraction, d'intégration citoyenne, d'établissement durable et de pleine participation des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles de Lévis.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-03-12**Désignation de représentants de l'employeur au comité de retraite du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Lévis (31986)**Document d'aide à la décision [FIN-2024-024](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-04-02 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

De désigner Simon Roberge Vallières, Stéphane McKinnon et Jean-Pascal Lamontagne, à titre de représentants de l'employeur au comité de retraite du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Lévis (31986), pour un mandat de trois ans.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-03-13**Dépôt de la résolution du comité de démolition concernant la demande de démolition de l'immeuble situé au 672, rue Saint-Joseph (secteur Lévis)**Document d'aide à la décision [URBA-CUMB-2024-012](#)

La résolution du comité de démolition concernant la demande de démolition de l'immeuble situé au 672, rue Saint-Joseph (secteur Lévis) est déposée.

CV-2024-03-14

Dépôt de la résolution du comité de démolition concernant la demande de démolition de l'immeuble situé au 634, rue des Grands-Jardins (secteur Saint-Romuald)

Document d'aide à la décision [URBA-CUMB-2024-013](#)

La résolution du comité de démolition adoptée le 11 avril 2024 concernant la demande de démolition de l'immeuble situé au 634, rue des Grands-Jardins (secteur Saint-Romuald), telle que jointe à la fiche de prise de décision URBA-CUMB-2024-013, est déposée.

CV-2024-03-15 modifiée par CV-2024-0508

Renouvellement du mandat de membres du conseil d'administration de l'Office municipal de Lévis

Document d'aide à la décision [URBA-CUMB-2024-014](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-04-03 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner

De renouveler le mandat des membres du conseil de la Ville Amélie Landry et Fleur Paradis au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Lévis.

De renouveler le mandat de Martine Vien, à titre de représentante des citoyennes et des citoyens, au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Lévis.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-03-16

Adoption d'une Résolution visant à autoriser un projet d'habitation composé majoritairement de logements sociaux ou abordables sur une partie du lot 2 219 281 du cadastre du Québec, intersection du boulevard Guillaume-Couture et de la rue Raymond-Blais (secteur Lévis)

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2024-064](#)

ATTENDU la demande d'autorisation pour la réalisation d'un projet d'habitation composé majoritairement de logements sociaux ou abordables sur une partie du lot 2 219 281 du cadastre du Québec, situé sur le boulevard Guillaume-Couture, secteur Lévis;

ATTENDU les dispositions particulières prévues à la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation* (2024, c. 2), qui permettent à la Ville, aux conditions prévues à la loi, d'autoriser un projet d'habitation composé majoritairement de logements sociaux ou abordables qui déroge à la réglementation d'urbanisme locale, et ce, lorsque le projet comprend la construction d'au moins 3 logements;

ATTENDU la tenue d'une assemblée publique de consultation le 24 avril 2024 et la consultation écrite s'étant tenue du 16 au 23 avril 2024;

ATTENDU QUE les changements apportés par rapport au Projet de résolution consistent au retrait des deux dates mentionnées aux conditions 6^o et 9^o;

ATTENDU la recommandation de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement;

ATTENDU que le projet respecte les conditions applicables;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-04-11 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner

D'autoriser un projet d'habitation multifamiliale comptant au moins 95 logements et composé majoritairement de logements sociaux ou abordables sur une partie du lot 2 219 281 du cadastre du Québec, lequel est situé en bordure du boulevard Guillaume-Couture (secteur Lévis), la réalisation du projet étant assujettie au respect de l'ensemble des conditions suivantes :

- 1) qu'un nombre minimal de cases de stationnement hors rue de 0,4 case par logement soient aménagées et maintenues;
- 2) qu'aucun accès véhiculaire ne soit aménagé à partir du boulevard Guillaume-Couture;
- 3) qu'en tout temps, les conteneurs à déchets soient localisés en cour arrière;
- 4) que le mur du bâtiment principal situé du côté de la ligne qui sépare le terrain du boulevard Guillaume-Couture doit, pour le rez-de-chaussée, être fenestré dans une proportion équivalente à ce que l'on retrouve dans l'encadré rouge figurant sur le plan concept en annexe (Annexe 2 : Concept architectural du projet et implantation projetée);
- 5) qu'en plus de ce qui précède, que le projet respecte l'ensemble des normes prévues à la réglementation d'urbanisme, à l'exception des suivantes :
 - a) nombre minimal de cases de stationnement, art. 295.3 du Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement;
 - b) note qui apparaît à la grille des spécifications applicable pour la zone M2411 : l'aire de stationnement n'a pas ici à être en souterrain, à l'intérieur d'un garage ou dans un stationnement étagé;
 - c) la réalisation du projet d'habitation multifamiliale, comme prévu à la présente résolution, n'est pas assujettie au Règlement RV-2017-17-66 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.
Cependant, toute modification à cette construction ou au terrain, dans la mesure où il s'agit de catégorie de travaux assujettis à ce règlement ou à tout autre règlement portant sur le même objet, y sera assujettie.
- 6) qu'une demande de permis complète pour la réalisation du projet soit déposée à la Ville et que les travaux soient terminés au plus tard 24 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. Aux fins de la présente condition, les travaux seront réputés finalisés à la date du certificat de fin de travaux qui sera émis par la professionnelle mandatée ou le professionnel mandaté par la propriétaire ou le

- propriétaire, lequel devra être remis à la Ville au plus tard à la date où les travaux doivent être finalisés;
- 7) que soient obtenus, pour la réalisation du projet, tous les permis et autorisations requis, notamment par le Règlement RV-2021-21-16 sur les permis et certificats, en considérant les dérogations et conditions prévues à la présente résolution;
 - 8) qu'une entente intervienne entre la Ville et l'organisme à but non lucratif Mission unitaînés relativement à la cession d'une partie du lot 2 219 281 nécessaire à la réalisation du projet;
 - 9) qu'une entente intervienne entre la Ville et la demanderesse ou le demandeur établissant les règles permettant d'assurer, pour au moins 35 années, le caractère social ou abordable des logements.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-03-17

Avenant numéro 2 à la convention d'aide financière à intervenir avec le ministère du Tourisme dans le cadre du programme *Lévis, plateforme d'accueil des croisières fluviales et d'excursions*

Document d'aide à la décision [DEV-2024-018](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-04-17 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

De conclure l'avenant numéro 2 à la convention d'aide financière à intervenir avec le ministère du Tourisme dans le cadre du programme *Lévis, plateforme d'accueil des croisières fluviales et d'excursions*, tel que joint à la fiche de prise de décision DEV-2024-018, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-03-18

Nomination d'un membre au comité d'investissement et de soutien aux entreprises et remerciements

Document d'aide à la décision [DEV-2024-036](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-04-18 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

De nommer Alain Marcoux à titre de membre représentant le secteur de l'économie sociale et le mouvement coopératif, pour un mandat d'une durée de quatre ans, au comité d'investissement et de soutien aux entreprises.

De remercier Pascal Brulotte pour son implication au sein du comité

d'investissement et de soutien aux entreprises.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-03-19

Abrogation de la résolution CV-2022-03-47 « Aide financière à Zone synapse pour son projet de Zone d'innovation synapse, phase de prédémarrage, dans le Dataparc Lévis (parc industriel Bernières, secteur Saint-Nicolas) »

Document d'aide à la décision [DEV-2024-038](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-04-19 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'abroger la résolution CV-2022-03-47 « Aide financière à Zone synapse pour son projet de Zone d'innovation synapse, phase de prédémarrage, dans le Dataparc Lévis Lévis (parc industriel Bernières, secteur Saint-Nicolas) ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-03-20

Aide financière à Fête de la famille Chaudière-Ouest

Document d'aide à la décision [DEV-2024-042](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-04-22 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'accorder une aide financière d'un montant de 20 000 \$ à Fête de la Famille Chaudière-Ouest, promoteur de la Fête de la Famille, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne en 2024.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-03-21

Dépôt des listes de contrats au 29 février 2024

Document d'aide à la décision [APP-2024-044](#)

Les listes suivantes de certains contrats au 29 février 2024, telles que jointes à la fiche de prise de décision APP-2024-044, sont déposées, à titre d'information :

- ✓ liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus par le comité exécutif du 1^{er} janvier au 29 février 2024 (article

- 477.3, 1^{er} alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
- ✓ liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ avec une même cocontractante ou un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$ pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 29 février 2024 (article 477.3, 2^e et 3^e alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
 - ✓ liste des autorisations de dépenses, effectuées par une ou un fonctionnaire ou une employée ou un employé pour la période du 1^{er} janvier au 31 janvier 2024 (article 477.2, 5^e alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
 - ✓ liste des autorisations de dépenses, effectuées par une ou un fonctionnaire ou une employée ou un employé pour la période du 1^{er} février au 29 février 2024 (article 477.2, 5^e alinéa, *Loi sur les cités et villes*);
 - ✓ liste de tous les contrats conclus et des autorisations de dépenses effectuées par une ou un fonctionnaire ou une employée ou un employé détenteur d'une carte d'achat pour la période du 1^{er} janvier au 31 janvier 2024;
 - ✓ liste de tous les contrats conclus et des autorisations de dépenses effectuées par une ou un fonctionnaire ou une employée détentrice ou un employé détenteur d'une carte d'achat pour la période du 1^{er} février au 29 février 2024.

CV-2024-03-22

Dépôt du rapport annuel sur l'application du Règlement RV-2018-17-91 sur la gestion contractuelle 2023

Document d'aide à la décision [APP-2024-077](#)

Le rapport annuel sur l'application du Règlement RV-2018-17-91 sur la gestion contractuelle 2023, tel que joint à la fiche de prise de décision APP-2024-077, est déposé, à titre d'information.

CV-2024-03-23

Financement de la dépense relative à l'acquisition du lot 3 574 042 du cadastre du Québec (chemin des Îles, enviroparc de l'Auberivière)

Document d'aide à la décision [APP-GI-2024-013](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-04-26 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry

De financer la dépense relative à l'acquisition du lot 3 574 042 du cadastre du Québec, incluant les frais inhérents, au montant maximum de 18 123 \$, à même la réserve financière aux fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-03-24

Reconnaissance de droits et protocoles d’entente à intervenir avec Transrapide s.e.c.

Document d’aide à la décision [APP-GI-2024-019](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-04-27 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry

De reconnaître que Transrapide s.e.c. agit aux droits des débitrices et de conclure les protocoles d’entente à intervenir avec Transrapide s.e.c., concernant la modification de certaines conditions prévues à des actes de vente d’immeubles vendus à des fins industrielles, soit les immeubles CDT 6 à CDT 10 et les immeubles CDT 5 et Pintendre 1-4, tels que joints à la fiche de prise de décision APP-GI-2024-019, et d’autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l’unanimité

CV-2024-03-25

Avis de motion du Règlement RV-2024-34-68 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement et dépôt du projet de règlement

Document d’aide à la décision [TMD-2024-011](#)

Le membre du conseil de la Ville Serge Côté donne avis qu’il sera soumis lors d’une prochaine séance le Règlement RV-2024-34-68 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement et il dépose le projet de règlement, tel que joint à la fiche de prise de décision TMD-2024-011.

Ce règlement a pour objet de régir la circulation, la vitesse et le stationnement dans plusieurs stationnements publics municipaux, sur une partie des rues Saint-Joseph, du Bassin, de la Dalle, du Froment et de la rue Joseph-Paquet.

CV-2024-03-26

Avis de motion du Règlement RV-2024-34-69 modifiant le Règlement RV-2022-22-51 sur la circulation des camions et des véhicules-outils et dépôt du projet de règlement

Document d’aide à la décision [TMD-2024-011](#)

Le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers donne avis qu’il sera soumis lors d’une prochaine séance le Règlement RV-2024-34-69 modifiant le Règlement RV-2022-22-51 sur la circulation des camions et des véhicules-outils et il dépose le projet de règlement, tel que joint à la fiche de prise de décision TMD-2024-011.

Ce règlement a pour objet de régir la circulation des camions et des véhicules-outils sur la rue Henry-Atkinson.

CV-2024-03-27

Avis de motion du Règlement RV-2024-34-70 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de la classe d'usages C900, produits alimentaires, dans la zone H2341, rue Saint-Joseph, secteur Lévis) et dépôt du projet de règlement

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2024-045](#)

Le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2024-34-70 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et il dépose le projet de règlement, tel que joint à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2024-045.

Ce règlement a pour objet d'ajouter la classe d'usages C900, produits alimentaires (dépanneur, épicerie, boucherie, charcuterie, pâtisserie, boulangerie, fromagerie, poissonnerie, fruiterie, produits naturels, confiserie, crèmerie, liqueurs et alcools, chocolaterie, etc.), à l'exclusion des marchés publics, et de prévoir les spécifications et normes applicables à cet usage dans la zone H2341.

CV-2024-03-28

Avis de motion du Règlement RV-2024-34-71 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement de la zone M2290 à même une partie de la zone H2294, rue Saint-Joseph, à proximité de l'intersection de la rue Monseigneur-Bourget, secteur Lévis) et dépôt du projet de règlement

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2024-046](#)

Le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2024-34-71 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et il dépose le projet de règlement, tel que joint à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2024-046.

Ce règlement a pour objet d'agrandir la zone M2290 à même une partie de la zone H2294.

CV-2024-03-29

Avis de motion du Règlement RV-2024-34-72 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (modifier les normes applicables aux espaces de chargement ou de déchargement hors rue et aux accès véhiculaires dans les zones à dominance d'usage I, industrielle) et dépôt du projet de règlement

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2024-062](#)

Le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2024-34-72 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et il dépose le projet de règlement, tel que joint à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2024-062.

Ce règlement a pour objet de modifier les normes applicables aux espaces de chargement ou de déchargement hors rue et aux accès véhiculaires, et ce,

uniquement pour les zones à dominance d'usage I, industrielle.

CV-2024-03-30

Adoption du Projet de règlement RV-2024-34-70 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de la classe d'usages C900, produits alimentaires, dans la zone H2341, rue Saint-Joseph, secteur Lévis) et assemblée publique de consultation accompagnée d'une consultation écrite

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2024-045](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-04-06 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

D'adopter le Projet de règlement RV-2024-34-70 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel que joint à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2024-045.

De décréter que l'assemblée publique de consultation soit accompagnée d'une consultation écrite sous la responsabilité de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement, laquelle consultation écrite prend fin la journée précédant la tenue de l'assemblée publique.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-03-31

Adoption du Projet de règlement RV-2024-34-71 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement de la zone M2290 à même une partie de la zone H2294, rue Saint-Joseph, à proximité de l'intersection de la rue Monseigneur-Bourget, secteur Lévis) et assemblée publique de consultation accompagnée d'une consultation écrite

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2024-046](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-04-07 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

D'adopter le Projet de règlement RV-2024-34-71 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel que joint à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2024-046.

De décréter que l'assemblée publique de consultation soit accompagnée d'une consultation écrite sous la responsabilité de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement, laquelle consultation écrite prend fin la journée précédant la tenue de l'assemblée publique.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-03-32

Adoption du Projet de règlement RV-2024-34-72 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (modifier les normes applicables aux espaces de chargement ou de déchargement hors rue et aux accès véhiculaires dans les zones à dominance d’usage I, industrielle) et assemblée publique de consultation accompagnée d’une consultation écrite
Document d’aide à la décision [URBA-SAT-2024-062](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-04-10 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin

D’adopter le Projet de règlement RV-2024-34-72 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel que joint à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2024-062.

De décréter que l’assemblée publique de consultation soit accompagnée d’une consultation écrite sous la responsabilité de la commission consultative d’urbanisme et d’aménagement, laquelle consultation écrite prend fin la journée précédant la tenue de l’assemblée publique.

Adoptée à l’unanimité

CV-2024-03-33

Adoption du Second projet de règlement RV-2024-34-56 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement de la zone C1407 à même une partie de la zone H1410, rue du Blizzard, secteur Charny)
Document d’aide à la décision [URBA-SAT-2024-050](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-04-08 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner

D’adopter le Second projet de règlement RV-2024-34-56 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2024-02-12.

Adoptée à l’unanimité

CV-2024-03-34

Adoption du Second projet de règlement RV-2024-34-62 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (retrait de classes d’usages autorisées dans des zones du Vieux-Lévis)

Document d’aide à la décision [URBA-SAT-2024-068](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-04-12 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

D’adopter le Second projet de règlement RV-2024-34-62 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2024-02-23.

À la demande du membre du conseil de la Ville Alexandre Fallu, le maire appelle le vote sur cette proposition.

Les membres du conseil de la Ville Serge Côté, Jeannot Demers, Isabelle Demers, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Ann Jeffrey, Réjean Lamontagne, Karine Lavertu, Fleur Paradis, Michel Patry, Michel Turner et le maire Gilles Lehouillier votent en faveur de la proposition.

Les membres du conseil de la Ville Serge Bonin et Alexandre Fallu votent en défaveur de la proposition.

Le maire déclare la proposition adoptée à la majorité.

Adoptée à la majorité

CV-2024-03-35

Adoption du Second projet de règlement RV-2024-34-55 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout d’usages commerciaux principaux et conditionnels dans la zone I2433, rue de la Pascaline, secteur Lévis)

Document d’aide à la décision [URBA-SAT-2024-072](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-04-16 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

D’adopter le Second projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2024-02-11.

Adoptée à l’unanimité

CV-2024-03-36

Adoption du Règlement RV-2024-34-66 sur les matières résiduelles
Document d'aide à la décision [ENV-MR-2024-005](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2024-34-66 sur les matières résiduelles a pour objet de préciser les normes d'installation des contenants de collecte des matières résiduelles, de se doter d'un outil pour favoriser le tri à la source lorsque le service est offert par la Ville et d'être cohérent avec la réforme de la collecte sélective ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-03-51 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin

D'adopter le Règlement RV-2024-34-66 sur les matières résiduelles.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-03-37

Adoption du Règlement RV-2024-34-67 modifiant le règlement RV-2024-34-49 fixant pour l'année 2024 le montant maximal des dépenses prévues pour l'acquisition d'immeubles à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche
Document d'aide à la décision [APP-GI-2024-016](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le RV-2024-34-67 modifiant le règlement RV-2024-34-49 fixant pour l'année 2024 le montant maximal des dépenses prévues pour l'acquisition d'immeubles à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche a pour objet de décréter l'acquisition, à l'amiable, à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche, du lot 6 393 742 du cadastre du Québec ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-03-60 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner

D'adopter le RV-2024-34-67 modifiant le règlement RV-2024-34-49 fixant pour l'année 2024 le montant maximal des dépenses prévues pour l'acquisition d'immeubles à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-03-38

Adoption du Règlement RV-2024-34-63 sur la gestion contractuelle (modifications et corrections cléricales)
Document d'aide à la décision [APP-2024-071-R-1](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2024-34-63 sur la gestion contractuelle a pour objet d'actualiser et d'harmoniser le texte du règlement avec les récentes modifications règlementaires de même que de prévoir la refonte du texte de ce règlement et de remplacer le Règlement RV-2018-17-91 sur la gestion contractuelle et ses amendements ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-04-28 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers

D'adopter le Règlement RV-2024-34-63 sur la gestion contractuelle, tel que joint à la fiche de prise de décision APP-2024-071-R-1, avec changement par rapport au Projet de règlement déposé, soit par l'ajout de modifications et corrections cléricales au texte du règlement par souci de cohésion.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-03-39

Adoption du Règlement RV-2023-34-26 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement des zones A1804, A1818 et A1803, secteur Saint-Jean- Chrysostome)

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2024-021](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2023-34-26 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a pour objet d'agrandir la zone A1804 à même une partie de la zone A1805, d'agrandir les zones A1818 et A1803 à même une partie de la zone A1799 et d'abroger l'article 297.1 ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-04-04 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Gy Dumoulin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry

D'adopter le Règlement RV-2023-34-26 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2024-00-82.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-03-40

Adoption du Règlement RV-2023-34-25 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement des zones A0708 et A0752, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2024-023](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2023-34-25

modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a pour objet d'agrandir la zone A0708 à même une partie de la zone A0705 et d'agrandir la zone A0752 à même une partie de la zone A0750 ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-04-05 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne

D'adopter le Règlement RV-2023-34-25 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2024-02-14.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-03-41

Adoption du Règlement RV-2023-34-17 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout d'un usage complémentaire de gîte touristique pour les habitations unifamiliales dans les zones à dominance agricole)

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2024-053](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2023-34-17 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a pour objet d'autoriser les gîtes touristiques à titre d'usage complémentaire à une habitation unifamiliale isolée dans les zones à dominance agricole ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-04-09 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin

D'adopter le Règlement RV-2023-34-17 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2024-01-41.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-03-42

Adoption du Règlement RV-2024-34-39 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de la classe d'usages commerciale C300 dans la zone C2408, rue de Lauberivière, secteur Lévis)

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2024-069](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2024-34-39 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a pour objet d'ajouter la classe d'usages C300, véhicules lourds (camions, autobus, véhicules récréatifs, bateaux, avions, machineries industrielles ou agricoles, équipements et accessoires d'entretien motorisé lourd (tondeuse, souffleuse,

remorque, etc.), dans la zone C2408, et d’y prévoir les normes et spécifications applicables ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-04-13 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

D’adopter le Règlement RV-2024-34-39 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2024-01-42.

Adoptée à l’unanimité

CV-2024-03-43

Adoption du Règlement RV-2024-34-40 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout d’un usage commercial dans la zone I1228, parc industriel, secteur Saint-Romuald)
Document d’aide à la décision [URBA-SAT-2024-070](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2024-34-40 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a pour objet d’ajouter l’usage spécifique de construction, inclus dans la classe d’usages multiple C315, construction, démolition, excavation, aménagements extérieurs, émondage et abattage d’arbres, et ce, sans possibilité de faire de l’entreposage extérieur, à la grille des spécifications de la zone I1228, et d’y prévoir les normes et spécifications applicables ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-04-14 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner

D’adopter le Règlement RV-2024-34-40 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2024-02-15.

Adoptée à l’unanimité

CV-2024-03-44

Adoption du Règlement RV-2024-34-57 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout des usages centre d’hébergement et de soins de longue durée (CHSLD), maison des aînés et maison alternative, dans la zone M2556, boulevard Guillaume-Couture, secteur Lévis)
Document d’aide à la décision [URBA-SAT-2024-071](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2024-34-57 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a pour

objet :

- de permettre spécifiquement les usages de centre d’hébergement et de soins de longue durée (CHSLD), de maison des aînés et de maison alternative inclus dans la classe d’usages multiples P201, service social ou de soins (centre d’hébergement et de soins de longue durée (CHSLD), centre de protection de l’enfance et de la jeunesse, centre de réadaptation, centre jeunesse, centre de santé et de services sociaux (CSSS), orphelinat), dans la grille des spécifications de la zone M2556, et d’y prévoir les spécifications afférentes à ces usages;
- d’ajouter une disposition spécifique applicable à la zone M2556 afin de prévoir des dispositions en lien avec le stationnement et la largeur minimale de la façade du bâtiment principal pour les usages de centre d’hébergement et de soins de longue durée (CHSLD), de maison des aînés et de maison alternative ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-04-15 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

D’adopter le Règlement RV-2024-34-57 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2024-02-13.

Adoptée à l’unanimité

CV-2024-03-45

Demande au gouvernement du Québec concernant la réclamation de la récupération des sommes du fonds d’immatriculation du Québec

ATTENDU QUE le 2 mai 2024, la Société de Transport de Lévis a adopté, à l’unanimité, une résolution sur la récupération totale du fonds d’immatriculation d’un montant de \$30, payé par les citoyennes et citoyens de la Ville;

ATTENDU QUE cette société ne reçoit que la moitié de ce montant de 30\$, pour soutenir le développement du transport collectif sur le territoire de la ville;

ATTENDU QUE la Ville souhaite appuyer cette société dans ses démarches auprès du gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a institué en 1992 une contribution annuelle d’un montant de 30 \$, provenant des propriétaires de véhicules de promenade, pour financer une partie de l’exploitation des sociétés de transport en commun ;

ATTENDU QUE la contribution des automobilistes au transport en commun n’a jamais été ajustée pour tenir compte de l’inflation ;

ATTENDU QUE la formule de partage imposée par le gouvernement sur le territoire de la Capitale-Nationale et de la région de Chaudière-Appalaches a toujours été inéquitable envers les contribuables de la Ville et qu’elle contribue au déficit structurel qui plombe le développement de cette société depuis sa

création, privant ainsi les citoyennes et citoyens de la Ville d'une offre de service à la hauteur de leurs attentes ;

ATTENDU QUE malgré les trois projets de loi déposés à l'Assemblée nationale en 2004, 2009 et 2018 et de nombreuses promesses des gouvernements, qui se sont succédé, aucune solution permanente n'a été mise en place pour remédier à l'iniquité subie par la population lévisienne;

ATTENDU QUE cette société a inclus à ses prévisions budgétaires 2024 le versement par le gouvernement d'un montant de 3 900 000\$ non reçu pour les droits d'immatriculation, qui sont payés par les résidentes et les résidents de la Ville pour le transport en commun dans les années 2022, 2023 et 2024 ;

ATTENDU QUE cette société sera contrainte de réduire son offre de service si elle n'obtient pas le financement prévu, et ce, au moment où elle enregistre un achalandage record ;

ATTENDU QUE cette société a informé la ministre des Transports et de la Mobilité durable de cette situation dans une lettre, qu'elle lui a transmise le 21 décembre 2023 ;

ATTENDU QUE cette lettre est demeurée sans réponse à ce jour ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

De demander au gouvernement du Québec le remboursement des aides financières annuelles et la reconduction du décret 584-2022 prévoyant le versement d'une aide financière d'un montant de 1 300 000\$ par année pour les années 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025.

D'inviter le gouvernement du Québec à respecter sa promesse de mettre en œuvre une solution permanente au partage des revenus provenant du fonds des contributions des automobilistes au transport en commun, pour mettre fin à l'iniquité que les citoyennes et les citoyens de la Ville subissent depuis plus de 30 ans.

De transmettre une copie de la présente résolution à la Société de transport de Lévis, à la ministre des Transports et de la Mobilité durable et aux députés représentant la Ville à l'Assemblée nationale.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-03-46

Itinérance et plan d'action en cohabitation sociale

Document d'aide à la décision [DVC-DSC-2024-024](#)

ATTENDU la volonté de la Ville de diminuer les tensions dans le Vieux-Lévis ;

ATTENDU l'importance de favoriser la cohabitation sociale ;

ATTENDU les démarches en cours à la Ville ;

ATTENDU le projet de médiation urbaine ;

ATTENDU qu'un comité stratégique est en mis place depuis juin 2023 entre la Ville et Centre d'aide et prévention jeunesse-Centres intégrés de santé et de services sociaux-Chaudière-Appalaches;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner

De mandater la Direction de la vie communautaire pour l'élaboration d'un plan d'action concerté en matière d'itinérance à Lévis et pour le déploiement d'actions ciblées, afin de diminuer les tensions dans le secteur du Vieux-Lévis.

De mandater le comité stratégique entre la Ville et Centre d'aide et prévention jeunesse-Centres intégrés de santé et de services sociaux-Chaudière-Appalaches pour analyser la situation et émettre au conseil de la Ville les recommandations pertinentes en lien avec les divers enjeux reliés à l'itinérance.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-03-47

Modification du programme particulier de soutien à certaines entreprises situées dans un secteur affecté par les travaux routiers, en lien avec le projet de mesures prioritaires pour le transport collectif et actif sur le boulevard Guillaume-Couture à Lévis

Document d'aide à la décision [DEV-2024-040](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

D'adopter les modifications proposées au programme particulier de soutien à certaines entreprises situées dans un secteur affecté par les travaux routiers, en lien avec le projet de mesures prioritaires pour le transport collectif et actif sur le boulevard Guillaume-Couture à Lévis, telle qu'elles sont indiquées à la fiche de prise de décision DEV-2024-040.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-03-48

Période d'intervention des membres du conseil

Plusieurs membres du conseil de la Ville prennent la parole.

CV-2024-03-49

Félicitations à madame Nicole Guay

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé à l'unanimité

De féliciter madame Nicole Guay pour l'excellence de l'organisation du souper bénéfice de la Société canadienne de la sclérose en plaques, section Chaudière-Appalaches, qui a eu lieu le 8 mai 2024 à Lévis, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-03-50

Félicitations à Les chevaliers de Colomb de Charny, conseil de 6852

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner
Appuyé à l'unanimité

De féliciter Les chevaliers de Colomb de Charny, conseil de 6852 pour l'excellence de l'organisation du brunch familial, qui a eu lieu le 5 mai 2024 à Lévis, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-03-51

Félicitations au Tournoi 4-Bouts

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé à l'unanimité

De féliciter les organisatrices et organisateurs de la 57^e édition du Tournoi 4-Bouts du 6 avril au 4 mai 2024, de même que de souligner l'excellence de l'activité de clôture tenue le 5 mai 2024, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-03-52

Félicitations aux récipiendaires de la Médaille de la députée des Chutes-de-la-Chaudière

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu
Appuyé à l'unanimité

De féliciter les récipiendaires de la Médaille de la députée des Chutes-de-la-Chaudière, ministre des Relations internationales et de la Francophonie et ministre responsable de la Condition féminine, madame Martine Biron, remise lors de l'activité tenue le 23 avril 2024 à Lévis, et de rendre hommage aux bénévoles monsieur Jules Cazes, madame Nicole Bergeron, madame Odette Demers, monsieur Alain Beaudet, madame Margot Villeneuve-Gagné et monsieur Robert Roy, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-03-53

Levée de la séance

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

À 19 heures 35, de lever la séance.

Adoptée à l’unanimité

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, greffière